



Marseille, le 13 septembre 2007

HONORAIRES MEDICAUX DES PATHOLOGISTES : ANALYSE MICROSCOPIQUE D'UN CHIFFRE MACROSCOPIQUE !

Pourquoi les internes en médecine délaissent-ils, donc, une spécialité aussi lucrative que l'anapath dont les "bénéfices" auraient augmenté de 12 % en 2007, arrivant en quatrième position après les anesthésistes et les radiologues, d'après les chiffres de l'UNAPL publiés dans "Le quotidien du médecin" du 4 septembre ?

Une analyse de ces documents montre, en réalité :

1-**Que le chiffre d'affaire** des pathologistes est en diminution depuis 2003. L'augmentation de 0,89 %/an en € courants correspond à une **baisse de -4,77 % sur trois ans en tenant compte de l'inflation**. Cette chute se retrouve également entre 2003 et 2005 dans les calculs de la CARMF.

2-Qu'il existerait une forte diminution des charges d'exploitation entre 2003 et 2005 suivie d'une légère augmentation en 2006. Une évolution aussi "erratique" des charges ne peut s'expliquer – en l'absence d'erreur sur les données- que par des modifications des règles fiscales ou comptables au cours de ces années entraînant des reports de recettes ou de dépenses d'une année sur l'autre. A titre d'illustration, selon ces documents, les loyers et charges locatives comme les charges sociales auraient même diminué entre 2005 et 2006 !

3- **Que l'augmentation en 2006 du bénéfice** de 11,94% -qui reste donc à vérifier étant donné les remarques précédentes- ne s'explique pas ; Elle était nulle et même négative de 2004 à 2005, ramenant l'augmentation à 3,8 % /an en euros courants sur 3 ans, **soit 1,9 %/an en euros constants**. L'échantillon de 92 médecins ne représente que 13% des pathologistes ; Le quart (22/92) d'entre eux aurait des revenus très élevés correspondant probablement à un secteur II surreprésenté (24 % au lieu de 11% selon les données du récent recensement du syndicat).

4-**Qu'entre 2003 et 2006, les honoraires totaux des pathologistes adhérents ont baissé. La réduction du nombre de pathologistes en est une explication**. Selon un rapport du Conseil National de l'Ordre des Médecins, l'anapath aura perdu plus de 50% de son effectif en 2020 posant, alors, un "problème de santé publique". La CARMF comptabilise, déjà, une baisse de 8,5 % du nombre de pathologistes entre 2003 et 2005. Mécaniquement, en associant la pénurie d'anapaths à l'augmentation du travail issue du développement de la cancérologie, grande cause nationale, on peut déjà prévoir une augmentation du chiffre d'affaire des pathologistes "survivants" de 10 % /an, ceci, même sans la moindre revalorisation des actes pendant 35 ans (1985-2020) mais avec, en contrepartie, une masse de travail insupportable.

L'augmentation éventuelle des honoraires est due à un accroissement du travail et non à une quelconque revalorisation des actes qui restent bloqués depuis plus de 20 ans et ont perdu jusqu'à 54% de leur valeur de l'époque. Elle est une des conséquences de la crise démographique, du "plan cancer" (auquel les pathologistes ont été associés par le seul recrutement des cliniciens mais n'ont bénéficié d'aucune sollicitation gouvernementale) et des programmes de dépistage (sein, côlon). Elle se fait aux dépens de la qualité de vie et de travail des pathologistes et non d'une quelconque dérive de leur pratique médicale.

Les actes des pathologistes n'étant pas automatisables ; tenter d'accroître la rentabilité et la productivité est particulièrement dangereux pour le patient. La qualité de la prise en charge du cancer est en effet largement dépendante de la qualité du diagnostic porté. Les pathologistes ne veulent certainement pas "travailler plus pour gagner plus" mais "travailler mieux".

Le report, une fois de plus, après trois années de retard, de la CAM-ACP démontre le peu de cas que fait la CNAM de cette spécialité incontournable mais en pleine crise selon le CNOM et de ses praticiens.

*Docteur Michel Guiu
Président du Syndicat de Médecins Anato-Cyto-Pathologistes Français*